



MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Baie-Sainte-Catherine, le 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 19e jour du mois de janvier 2026, à 18h30h au local prévu à cet effet.

Sont présents et forment quorum Messieurs les conseillers Marco Foster, Mathieu Ouellet, Emmanuel Savard et Guillaume Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Madame Mariève Bouchard agit comme greffière lors de la séance.

Le président d'assemblée, soit Monsieur Donald Kenny, informe le conseil qu'à moins de manifester expressément le désir de le faire, ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Donald Kenny, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC AJOUT DE DEUX POINTS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 DÉCEMBRE 2025

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

5. ADMINISTRATION

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 236-26 abrogeant le règlement 194-20 relatif au traitement des élus municipaux

5.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement # 235-26 établissant le taux de taxation

5.3 Adoption des salaires pour l'année 2026

5.4 Modification de couverture aux assurances collectives de Madame Mariève Bouchard passant de «individuelle» à «monoparentale», autoriser les coûts supplémentaires afférents

5.5 Autorisation de déboursés pour le remplacement des lumières extérieures de l'Édifice Albert-Boulianne et pour l'installation d'un branchement électrique pour une génératrice portative dans le cadre de la sécurité civile

5.6 Correspondances

C1 : Centre d'Archives régional de Charlevoix – Adhésion annuelle 2026

C2 – Municipalité de Gallix – Demande d'appui contre la fermeture du bureau de poste

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Autorisation de déboursés pour les frais de formation en lien avec les obligations relatifs au traitement de l'eau potable – OTUND et la formation pratique donnée par la firme Nordikeau

6.2 Autoriser les déboursés pour l'installation de filtreur aux deux analyseurs de chlore en raison d'une eau brute trop ferreuse

7. VOIRIE

7.1 Nomination de l'élu représentant de la voirie locale

8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

8.1 Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet du règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

8.2 Nomination de l'élu représentant du projet domiciliaire «Les terrains des possibles»

Point ajouté



Espace pour parapher

Point ajouté

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Adoption du bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine
- 9.2 Nomination de l'élu représentant qui siégera au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que de l'Organisation municipale en sécurité civile- OMSC

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

- 11.3 Frais de location de la Salle Henri-Paul-Chamberland au Magasin Coop Baie-Sainte-Catherine

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Membres du conseil
- 12.2 Public

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Information à la population :

- Retour sur la réunion de la MRC de Charlevoix-Est s'il y a lieu

Réso # 0101-26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC AJOUT DE POINTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts apportés.

Réso # 0201-26

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et unanimement résolu par les conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux du 15 décembre 2025 tel que déposé.

Réso # 0301-26

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de décembre 2025 est présentée comme suit:

Comptes par chèques (1356 à 1366)	86 899.82 \$
Paiement par Internet	1 114.88 \$
Dépenses incompressibles	13 041.07 \$
Salaires	<u>15 296.99 \$</u>



TOTAL DES DÉPENSES

116 3552.76 \$

Espace pour parapher

5. ADMINISTRATION

Réso # 0401-26

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 236-26 abrogeant le règlement 194-20 relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2 de la loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil doit fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier et mettre à jour le règlement traitant de la rémunération des élus, en abrogeant les dispositions antérieures;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, la lecture dudit règlement est dispensée, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents;

- QU'un avis de motion pour adoption ultérieure du Règlement 236-26 abrogeant le règlement 194-20 relatif au traitement des élus municipaux ;
- QU'il soit déposé le projet de règlement intitulé Règlement 236-26 abrogeant le règlement 194-20 relatif au traitement des élus municipaux;

Réso # 0501-26

5.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement # 235-26 établissant le taux de taxation

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, le budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget adopté, ainsi que les modalités de paiement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QU'un avis de motion pour adoption ultérieure du règlement 235-26 établissant les taux de taxes foncières et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2026 soit donné ;
- QU'il soit déposé le projet de règlement intitulé « Règlement 235-26 établissant les taux de taxes foncières et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2026 ».

Réso # 0601-26

5.3 Adoption des salaires pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des salaires qui seront versés aux employés pour l'exercice 2026;

CONSIDÉRANT QUE les salaires sont des informations confidentielles et que la liste ne peut être déposée publiquement;



Espace pour parapher

Réso # 0701-26

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter et d'accepter la liste des salaires présentée par la greffière/trésorière.

5.4 Modification de couverture aux assurances collectives de Madame Mariève Bouchard passant de «individuelle» à «monoparentale», autoriser les coûts supplémentaires afférents

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, toute personne établie au Québec doit être couverte par un régime d'assurance médicaments — public ou privé.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre un régime d'assurances collectives et que les employés admissibles et leurs personnes à charge (conjoint, enfants) doivent obligatoirement y adhérer et être couverts;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mariève Bouchard doit modifier sa couverture actuelle de type "individuel" pour passer à une couverture "monoparentale" afin d'inclure son enfant à charge qui n'est plus couvert par le régime du deuxième parent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité autorise la modification du contrat d'assurances collectives de Madame Mariève Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière, portant sa couverture réelle de "individuelle" à "monoparentale", effective rétroactivement en date du 1^{er} janvier 2026;
- **QUE** les primes correspondant à cette modification soient payées selon les mêmes modalités et conditions salariales établies au contrat de travail de l'employé ;
- **QUE** cette résolution prenne effet immédiatement et soit versée au dossier personnel de l'employé ainsi qu'au registre des assurances collectives de la Municipalité.

Réso # 0801-26

5.5 Autorisation de déboursés pour le remplacement des lumières extérieures de l'Édifice Albert-Boulianne et pour l'installation d'un branchement électrique pour une génératrice portative dans le cadre de la sécurité civile

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Électricité Cap-à-l'Aigle pour l'installation d'un branchement électrique permettant l'utilisation d'une génératrice portative, pour assurer le maintien du centre de coordination en matière de sécurité civile pour une somme de 3 410\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la même soumission inclut le remplacement des lumières extérieures de l'Édifice Albert-Boulianne pour une somme de 1 100\$ plus les taxes applicables à condition que les travaux soient réalisés en même temps que l'installation du panneau électrique;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus et respectent les prévisions budgétaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



3444

MB

Dir.-général / greffier-trésorier

Espace pour paraphe

- **QUE** la Municipalité autorise le paiement des frais liés à la soumission de l'entreprise Électricité Cap-à-l'Aigle pour le remplacement des lumières extérieures de l'Édifice Albert-Boulianne et pour l'installation d'un branchement électrique pour une génératrice portative;
- **QUE** la portion en lien avec l'installation d'un branchement électrique pour la génératrice soit financée par le fonds prévu en préparation aux sinistres;
- **QUE** cette résolution soit acheminée à l'entrepreneur autorisant les travaux.

5.6 Correspondances

Réso # 0901-26

C1 : Centre d'Archives régional de Charlevoix – Adhésion annuelle 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a été sollicitée par le Centre d'archives régional de Charlevoix pour sa campagne d'adhésion annuelle 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis sa carte de membre en 2025 et désire renouveler son adhésion afin soutenir ses services d'archives privées agréés régionaux;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra à l'organisme de conserver et diffuser le patrimoine archivistique charlevoisien et ainsi continué à offrir un service de qualité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **DE** donner un montant 45.00 \$ au Centre d'archives régional de Charlevoix et renouveler sa carte de membre pour l'année 2026.

Réso # 1001-26

C2 – Municipalité de Gallix – Demande d'appui contre la fermeture du bureau de poste

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne engagée de la Municipalité de Gallix a fait appel à la municipalité de Baie-Sainte-Catherine afin d'avoir un appui en raison de l'annonce de la fermeture du bureau de Postes Canada de leur village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine se sent interpellée par cette situation, considérant les inquiétudes similaires exprimées par sa propre communauté concernant la pérennité de son bureau de poste;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture aurait des impacts significatifs sur l'accessibilité aux services postaux pour les citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gallix a entrepris une mobilisation citoyenne et une pétition a déjà recueilli un nombre important de signatures, démontrant l'importance de ce service pour leur population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire prendre part à cette mobilisation et conteste les fermetures de bureaux de poste annoncées par Postes Canada, afin de préserver des services de proximité essentiels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Espace pour parapher

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine appuie la municipalité de Gallix dans sa demande visant à maintenir le bureau de poste et les services postaux locaux;
- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine exprime son opposition aux fermetures de bureaux de poste dans les petites localités et demande à Postes Canada de permettre minimalement aux municipalités de s'exprimer avant d'en arriver à cette décision;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada, à la municipalité de Gallix, et au député fédéral, Monsieur Gabriel Hardy.

6. HYGIÈNE

Réso # 1101-26

6.1 Autorisation de déboursés pour les frais de formation en lien avec les obligations relatifs au traitement de l'eau potable – OTUND et la formation pratique donnée par la firme Nordikeau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer aux obligations réglementaires en matière de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la formation OTUND et la formation pratique offerte par la firme Nordikeau sont nécessaires pour assurer la compétence du personnel responsable;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 2 795 \$ plus les taxes applicables sont associées à la formation OTUND et 1 500 \$ plus les taxes applicables pour la formation pratique offerte par Nordikeau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité autorise le paiement des frais de formation pour Madame Mariève Bouchard en lien avec les obligations relatives au traitement de l'eau potable (OTUND) et la formation pratique donnée par la firme Nordikeau;
- **QUE** les frais soient imputés aux postes budgétaires de formation où des fonds y sont alloués;
- **QUE** Madame Bouchard soit autorisée à s'inscrire à Emploi Québec pour l'ouverture de dossier d'une valeur d'approximative de 130 \$.

Réso # 1201-26

6.2 Autorisation de déboursés pour l'installation de filtreurs aux deux analyseurs de chlore

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment fait l'acquisition de deux analyseurs de chlore destinés au suivi de la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'eau souterraine de la Municipalité présente une forte teneur en fer, ce qui cause l'obstruction des analyseurs et empêche leur fonctionnement optimal;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de filtreurs spécialisés est requis afin de protéger les nouveaux équipements, d'assurer la fiabilité des lectures de chlore et de



maintenir la conformité réglementaire en matière de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la dépense liée à l'installation de ces filtreurs constitue un ajout nécessaire aux équipements récemment installés et qu'elle s'inscrit dans les responsabilités de la Municipalité relatives à la gestion de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité autorise les déboursés nécessaires pour l'achat et l'installation de filtreurs adaptés aux deux analyseurs de chlore nouvellement acquis;
- **QUE** ces travaux soient effectués par l'entreprise CGR Procédé, selon la soumission déposée au montant de 3 030 \$ plus taxes applicables;
- **QUE** la dépense soit imputée aux dépenses admissibles de la TECQ 2024-2025;

7. VOIRIE

Réso # 1301-26

7.1 Nomination de l'élu représentant de la voirie locale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la gestion et le suivi des travaux de voirie locale et des opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** Monsieur Emmanuel Savard soit nommé représentant de la Municipalité pour la voirie locale et le déneigement;
- **QUE** ce représentant soit chargé de suivre les travaux, de faire rapport au conseil municipal et de collaborer avec la direction générale pour tout suivi en lien avec ces dossiers;

8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

Réso # 1401-26

8.1 Avis de motion et dépôt du 1^{er} projet du règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine doit adopter le règlement # 237-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu aux articles 76 et 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) pour les territoires non organisés au plus tard le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déclin des immeubles patrimoniaux, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marco Foster et unanimement résolu par les conseillers présents;



3447

MB

Dir.-général / greffier-trésorier

Espace pour parapher

- QU'un avis de motion pour adoption ultérieure du Règlement 237-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;
- QU'il soit déposé le projet de règlement intitulé Règlement 237-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;
- Qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de l'Édifice municipal Albert-Boulianne du 308 rue Leclerc où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture

Réso # 1501-26

8.2 Nomination de l'élu représentant du projet domiciliaire «Les terrains des possibles»

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer le suivi et la coordination du projet domiciliaire « Les terrains des possibles »;

ATTENDU QU' il est nécessaire de nommer un élu afin de représenter la Municipalité pour ce projet et assister aux différentes rencontres ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** Monsieur Marco Foster soit nommé représentant officiel de la Municipalité pour le projet domiciliaire « Les terrains des possibles »;
- **QUE** ce représentant soit chargé de suivre l'avancement du projet, de faire rapport au conseil municipal et de collaborer avec la direction générale pour tout suivi en lien avec ces dossiers;

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réso # 1601-26

9.1 Adoption du bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu unanimement d'adopter le bilan annuel des actions en sécurité incendie 2025 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

Réso # 1701-26

9.2 Nomination de l'élu représentant qui siégera au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que de l'Organisation municipale en sécurité civile- OMSC



3448

MB

Dir.-général / greffier-trésorier

Espace pour parapher

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un représentant pour siéger au comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également nommer un représentant au sein de l'Organisation municipale en sécurité civile (OMSC);

CONSIDÉRANT QUE ces nominations sont nécessaires afin d'assurer la participation de la Municipalité aux instances régionales et locales en matière de sécurité publique et civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** Monsieur Mathieu Ouellet soit nommé représentant de la Municipalité au comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est;
- **QUE** Monsieur Ouellet soit également nommé représentant de la Municipalité au sein de l'Organisation municipale en sécurité civile (OMSC);
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

Réso # 1801-26

11.1 Établissement du coût de location de la salle Henri-Paul-Chamberland pour le souper de la Saint-Valentin organisé par le Magasin Coop Baie-Sainte-Catherine

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale Henri-Paul-Chamberland est mise à la disposition de la communauté pour des activités sociales, communautaires et événementielles;

CONSIDÉRANT QUE le Magasin Coop Baie-Sainte-Catherine organise un souper de la Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît le rôle essentiel du Magasin Coop comme service de proximité indispensable contribuant à la vitalité et à la qualité de vie de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives de la Coop tout en couvrant les frais inhérents à l'utilisation de la salle;

CONSIDÉRANT QUE des coûts sont associés au ménage et au montage de la salle avant et/ou après l'activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Emmanuel savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine établisse, dans le cadre du souper de la Saint-Valentin organisé par le Magasin Coop Baie-Sainte-Catherine, les frais de location de la salle Henri-Paul-Chamberland au coût de 20 \$/heure, couvrant le ménage et le montage requis pour l'événement;



Espace pour parapher

Réso # 1901-26

- QUE les heures réelles de ménage et de montage effectuées par le personnel municipal soient consignées et facturées en conséquence;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Membres du conseil

12.2 Public

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h16.


Donald Kenny Mariève Bouchard
Maire Directrice générale/greffière-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.